

INFORMATIONS GÉNÉRALES MATURITÉ SPÉCIALISÉE *PEDAGOGIE*

La maturité spécialisée *pédagogie* (MSPE) s'obtient en une année. Le titre *Maturité spécialisée pédagogie* donne accès à la 1^{re} année Bachelor :

- Dans une Haute École Pédagogique (HEP) préparant à l'enseignement dans les degrés préscolaire et primaire ;
- Dans la faculté de Psychologie et Sciences de l'éducation à Genève (FPSE-UNIGE), mais uniquement pour suivre le cursus de Bachelor en sciences de l'éducation en vue de se présenter au concours d'entrée à la formation des enseignantes et enseignants du primaire après une année de tronc commun.

1. Conditions d'admission en maturité pour titulaires d'un certificat ECG option *pédagogie* (dès juin 2025) :

Pour les élèves ayant obtenu un **certificat ECG option "pédagogie" (dès juin 2025)**, les conditions d'admission en MSPE pour l'année 2025-2026 sont les suivantes :

- obtention du certificat ECG option "pédagogie",
 - avec une moyenne annuelle au dixième des disciplines spécifiques au domaine professionnel *pédagogie* minimale de 4,0 ;
- présentation d'un certificat de langue de niveau B1 en allemand et anglais, selon le cadre Européen Commun de Référence (CECR). La vérification des B1 a lieu le 23 juin 2026 ;
- avoir effectué et attesté un séjour linguistique^{*1} dans un pays germanophone (Allemagne ou Autriche) d'une durée d'au moins 6 semaines consécutives (séjour post-certificat ECG).

2. Conditions d'admission en maturité pour titulaires d'un certificat ECG option *travail social ou option socio-éducative* (AVANT juin 2025) :

Pour les élèves ayant obtenu en juin 2024 un certificat ECG option "travail social" (ou "socio-éducative" jusqu'à juin 2023), les conditions d'admission en MSPE sont les suivantes :

- obtention du certificat d'école de culture générale option "travail social" jusqu'en juin 2024 ou "socio-éducative" jusqu'à juin 2023,
 - avec une moyenne annuelle de 4,0 au minimum dans les disciplines suivantes (suivies en 3^e année) :
 - allemand ^{*2}
 - anglais ^{*2}
 - français
 - mathématiques
 - travail personnel de certificat ;
- présentation d'un certificat de langue de niveau B1, selon le cadre Européen Commun de Référence (CECR), lorsque l'allemand ou l'anglais ne figure pas au certificat ECG ou que le 4,0 n'a pas été atteint. La liste des attestations linguistiques acceptées par l'ECG figure à la page 3. La vérification des B1 a lieu le 23 juin 2026 ;
- avoir effectué et attesté un séjour linguistique^{*1} dans un pays germanophone (Allemagne ou Autriche) d'une durée d'au moins 6 semaines consécutives (séjour post-certificat ECG).

^{*1} *Le séjour linguistique est obligatoire pour l'admission en MSPE. Il est vivement recommandé de contracter une assurance d'annulation au moment d'organiser ce séjour linguistique.*

^{*2} *Les élèves, qui n'ont étudié qu'une seule langue seconde durant leur 3^e année ECG (selon l'ancien plan d'études cantonal), doivent se conformer aux exigences suivantes :*

- *Moyenne annuelle de 4,0 au minimum en allemand (étudiée en 3^e année)*
- *Moyenne annuelle de 4,0 au minimum en anglais (fin de 2^e année)*

La formation menant au certificat de maturité spécialisée s'accomplit immédiatement après l'obtention du certificat d'école de culture générale. Toutefois, une admission en maturité spécialisée jusqu'à trois ans après le certificat peut être accordée pour justes motifs (article 4, RECG – C1 10.70).

Les élèves non admis dès l'obtention du certificat ECG ou désireux de reporter leur formation ont la responsabilité de se tenir informés des échéances et conditions d'admission à respecter. Pour cela, il leur appartient de consulter régulièrement le site internet des ECG sur lequel se trouveront toutes les informations nécessaires. Le non-respect du processus d'inscription ou du calendrier ne fera l'objet d'aucune dérogation.

En cas de questions liées à l'admission en MSPE, veuillez-vous référer au document "*FAQ MSPE 2026-2027 pour les titulaires d'un certificat ECG option pédagogie*" ou "*FAQ MSPE 2026-2027 pour les titulaires d'un certificat ECG option travail social ou socio-éducatif*".

Si vous n'avez pas trouvé de réponse à votre question, veuillez prendre contact avec la personne en charge de la MSPE au sein de votre ECG.

Durée et contenus de la formation

La MSPE comprend :

- un stage d'observation active de 3 semaines dans une classe d'école primaire (organisé par l'ECG en collaboration avec la DGEO) ;
- un cours préparatoire obligatoire d'une durée de 32 semaines, qui se termine par un examen certificatif dans les différentes disciplines ;
- un travail de maturité spécialisée.

Le programme des cours est de 24 périodes hebdomadaires, réparties de la manière suivante :

- français (4h)
- allemand (3h)
- anglais (3h)
- mathématiques (4h)
- sciences expérimentales (2h physique, 2h chimie, 2h biologie)
- sciences humaines (2h histoire, 2h géographie)

En outre, la MSPE nécessite 20 heures hebdomadaires de travail personnel.

Obtention du titre de la maturité :

- réussite du travail de maturité spécialisée (dossier et soutenance)*³
- réussite de l'examen des 5 disciplines de la MSPE :
 - français (écrit + oral)
 - allemand (écrit + oral)
 - mathématiques (écrit + oral)
 - sciences expérimentales (écrit ou oral)
 - sciences humaines (écrit ou oral)

*³ L'inscription à l'examen de la MSPE exige la réussite du travail de maturité spécialisée.

Un examen d'anglais permet de certifier le niveau B2 (CECR) exigé dans certaines voies de formation en pédagogie.

Le certificat B2 (CECR) en allemand est l'une des conditions d'admission en Bachelor à la HEP. Les certificats B2 (CECR) en allemand et anglais sont l'une des conditions d'admission au second cycle du Bachelor, orientation enseignement primaire, à la FAPSE-UNIGE.

Liens utiles :

- École Ella-Maillart : <https://edu.ge.ch/site/ellamaillart/>
- HEP Vaud : www.hepl.ch/
- HEP Fribourg : <https://www.hepfr.ch>
- HEP Valais : www.hepvs.ch/
- HEP Bège : <https://www.hep-bejune.ch>
- UNIGE – FAPSE : <https://www.unige.ch/fapse/>

Liste des examens de langue seconde validés par la DGESII

Seuls les examens passés en présentiel dans un centre d'examen agréé sont pris en compte.

	B1	B2	C1	C2
Anglais	Attestation B1 délivrée par l'ECG (selon les points obtenus aux examens de certificat 3 ^e ECG)	Attestation B2 délivrée par l'ECG (selon les points obtenus aux examens MSPE)	-	-
	Cambridge English: Preliminary	Cambridge English: First	Cambridge English: Advanced	Cambridge English: Proficiency
	Cambridge English: IELTS Academic (le niveau atteint varie selon les résultats obtenus)			
	-	-	Integrated Skills in English 3 (ISE – Trinity College London)	Integrated Skills in English 4 (ISE – Trinity College London)

	B1	B2	C1	C2
Allemand	Attestation B1 délivrée par l'ECG (selon les points obtenus aux examens de certificat 3 ^e ECG)	Attestation B2 délivrée par l'ECG (selon les points obtenus aux examens MSPE)	-	-
	Goethe Zertifikat B1	Goethe Zertifikat B2	Goethe Zertifikat C1	Goethe Zertifikat C2
	ÖSD Zertifikat B1	ÖSD Zertifikat B2	ÖSD Zertifikat C1	-
	TELC Deutsch B1	TELC Deutsch B2	TELC Deutsch C1	TELC Deutsch C2
	ECL (AFU) B1	ECL (AFU) B2	ECL (AFU) C1	ECL (AFU) C2
		-	Test DaF, Stufe 4	Test DaF, Stufe 5

PROCESSUS D'INSCRIPTION A LA MATURITE SPECIALISEE PEDAGOGIE

Échéancier

Jeudi 13 novembre 2025 18h30 – 20h00 Aula Collège Calvin (Frank-Martin)	Séance d'information concernant la MSPE 2026-2027 Présence obligatoire des élèves intéressés par la MSPE
Dès décembre 2026	Organiser un séjour linguistique dans un pays germanophone d'au moins 6 semaines consécutives
Du 16 février au 6 mars 2026 17h dernier délai Dans chaque ECG	Inscription en MSPE
Juin 2026	Obtention du certificat ECG option "pédagogie"
Mardi 23 juin 2026 à l' ECG Ella-Maillart pour les élèves de toutes les ECG (horaire et salle à préciser)	PRESENCE OBLIGATOIRE DE TOUS LES ELEVES ADMISSIBLES Les élèves seront convoqués pour: - vérifier que toutes les conditions d'admission sont remplies (cf. page 1) - fournir les documents justifiant l'organisation du séjour linguistique (transports, logement, activités prévues sur place, etc.) Ultime délai pour présenter les deux attestations B1 requises. Aucune dérogation à ce sujet n'est possible.
Entre le 24 et le 26 juin 2026	Confirmation de l'admission provisoire en MSPE (un courriel sera envoyé par l'ECG aux élèves admis provisoirement et les documents importants liés à la rentrée MSPE seront joints à cet envoi)
Jusqu'au 9 août 2026	Séjour linguistique de 6 semaines en immersion dans un pays germanophone (Allemagne/Autriche)
Lundi 10 août 2026, de 8h à 12h À l' ECG Ella-Maillart pour les élèves de toutes les ECG (hall de l'ECG)	Validation des séjours linguistiques réalisés durant l'été 2026 PRESENCE OBLIGATOIRE DE TOUS LES ELEVES ADMIS PROVISoireMENT
Mercredi 12 août 2026, 09h00 à 12h00 et 14h30-16h30 Centre de formation continue de Geisendorf (58, rue de Lyon)	Journée de préparation au stage et rencontre de l'enseignante ou de l'enseignant de stage PRESENCE OBLIGATOIRE DE TOUS LES ELEVES ADMIS
Jeudi 13 ou vendredi 14 août 2026 selon rendez-vous individuel	Rencontre avec l'enseignante ou l'enseignant de stage dans les écoles primaires
Lundi 17 août 2026	Début de l'année MSPE : stage de trois semaines dans une classe de l'école primaire
Lundi 7 septembre 2026, 8h00 à l'ECG	Début des cours MSPE
Lundi 7 septembre 2026, 17h00 à l'ECG	Séance de rentrée administrative
Mercredi 9 septembre 2026 Centre de formation continue de Geisendorf (58, rue de Lyon)	Séance bilan de stage